



Edito

UN BATEAU GOUVERNEMENTAL À DROITE TOUTE...

Une fois de plus, nous faisons le constat d'une radicalisation et d'une extrême droitisation des autocrates au pouvoir. Après les différents 49.3 sur la Loi de Finances et la Loi de Finances de la Sécurité Sociale, la séquence de six mois de "coup de force" antidémocratique pour la loi sur les retraites, les arrestations, gardes à vue, convocations des militants syndicaux, le "laisser faire" des manifestations et rassemblements fascistes, Macron, via principalement son ministre de l'Intérieur (devrions-nous certainement dire "ministre de la répression"), continue l'écrasement de la contestation et de l'opposition sociale.

Quelle soit syndicale ou sociale, voire les deux, quoi de plus naturel que de bâillonner la protestation pacifique à grand coup de décisions arbitraires. Après avoir laissé des municipalités s'attaquer aux subventions de certaines associations caritatives, menacé la Ligue des Droits l'Homme de sa légitimité et de son financement, remis en cause les associations d'aides aux migrants et aux réfugiés, interdit les mouvements de la Terre en assurant que les organisations participantes seraient terroristes, rien que ça, le dernier événement en date est le retrait de l'agrément de l'association Anticor.

Retirer le sens même d'une organi-

sation qui traque les corruptions, les malversations, les conflits d'intérêts, qui met en avant les pratiques mafieuses de certains politiques, de patrons, de personnes influentes permet de retrouver une certaine sérénité pour les affaires. Encore une fois, le patron des oligarques, des grands groupes industriels et le messie de la finance rend l'appareil de sa réélection.

Associations, lanceurs d'alertes, syndicalistes, journalistes, progressistes sont dans le viseur de ceux qui ont des choses à cacher, qui savent jouer de leur influence et de leurs réseaux, de ceux qui possèdent et veulent posséder plus.

Bien évidemment, qui dit posséder plus, dit voler plus et faire payer plus. C'est le dogme des gouvernements et du patronat. Actuellement, ce binôme n'est pas en reste pour reprendre ce que les travailleurs ont gagné par le rapport de forces et les luttes. Salaire, Sécurité Sociale, temps de travail, retraite, éducation nationale, services publics, industries sont autant de sujets d'économies, de privatisation et le tout marché qui attisent les convoitises.

Afin de plaire aux capitalistes du monde entier, aux institutions

.../...

Sommaire :

Edito : Un bateau gouvernemental...	P. 1 & 2
Encourageant	P. 2
Diverses actions dans le département	P. 2
L'USR au CDCA - Avis sur le PRS3	P. 3
Dossier France Travail	P. 4 à 7
Adresse Syndicats isolés CSD Territoriale	P. 8
CR Préfecture Action Retraités - 15/06	P. 9 & 10
IHS : Journée d'Etudes Blois	P. 11
Formation « Communication orale »	P. 11
Mot d'accueil - 70ème été Colo Péronne	P. 12
Hommage à Robert Grillon	P. 13 & 14



AGENDA ***

Formation Syndicale UD 2023



- ⇒ **CSSCT AT/MP Harcèlement moral** : 18 au 22 Sept.
- ⇒ **Communication** : 9 au 13 Octobre
- ⇒ **Niveau 2 - 1ère Partie** : 6 au 10 Novembre
- ⇒ **CSE - Prise de Mandat** : 20 au 24 Novembre
- ⇒ **Défenseur Syndical** : 13 au 17 Novembre

Pensez à déposer vos congés éducation un mois avant le stage et informez l'UD de votre participation.

bonnes
VACANCES!

européennes et mondiales, aux marchés en tout genre, casser le mouvement social, la contestation, obéir et réduire la "dette" du pays vont de pair.

Les assises des finances publiques de mi-juin ont servi à ça. Le gars Bruno a expliqué que le gouvernement a trouvé qu'il y avait dix milliards d'économie à réaliser parce que l'argent de l'Etat (enfin le nôtre) était mal employé dans certains secteurs ou que les résultats ne sont pas à la hauteur dans d'autres.

Quelle idée vertueuse de se préoccuper de notre argent et de son utilisation et en même temps redonner du sens à la levée de l'impôt. Nous aurions pu penser que ce brave Bruno allait regarder les 80 milliards d'euros qui alimentent les 1244 agences de l'Etat qui font la pluie, faire un point financier sur les cabinets de conseils qui produisent des réformes dans les différents ministères et qui font le beau temps, et réellement évaluer ce que coûte la décentralisation et revenir sur les 413 milliards de budget pour apaiser le monde.

Que nenni ! Le Bruno s'est particulièrement obstiné, comme par nature, à tailler dans les vraies dépenses chères à ses yeux. Il faudrait faire des efforts dans tous les ministères et plus particulièrement dans les services publics et les collectivités, la santé, dans le logement et à Pôle Emploi. Il est vrai que dans ces domaines, l'argent abonde et qu'ils ne souffrent pas déjà de baisses drastiques depuis des années.

Les vraies raisons de ces économies, qui ont de grandes chances de revenir chaque année, est "la soutenabilité de la dette" et de revenir rapidement aux 3% du PIB. Pour cela tout est bon même l'appauvrissement, la désocialisation du peuple et des travailleurs.

Il faut une "dette soutenable" ! mais de quoi parle-t-on si ce n'est d'une garantie faite au marché financier et pour les agences de notations. Mais est-ce la vraie vie au quotidien pour des millions de travailleurs, de retraités, de chômeurs qui, eux, ont des dettes individuelles insoutenables ?

C'est la période estivale, alors profitez-en du mieux que vous pouvez.

Sébastien MARTINEAU
Secrétaire Général

ENCOURAGEANT

Dernièrement, pendant la lutte contre la loi sur les retraites, des salariés ont fait le choix de se syndiquer et de monter des listes en vue des élections professionnelles qui se sont déroulées en juin.



Même si nous étions les seuls à présenter des listes, nos camarades de chez Initia Food (agro-alimentaire), Airmax (métallurgie) et de chez Neuilly Selas (sociétés d'études) ont réussi l'adhésion des travailleurs et ont fait un carton plein en nombre de voix comme d'élu(e)s. Nous tenons à leur apporter nos fraternelles félicitations et leur souhaitons bon courage.

DIVERSES ACTIONS DANS LE DÉPARTEMENT (AVRIL - MAI - JUIN 2023)

* _ * _ *

- ◆ **21 AVRIL** : Accueil « casseroles » de la Ministre de la Culture (Mairie, Printemps de Bourges)
- ◆ **24 AVRIL** : 1er anniversaire de la 2ème présidence Macron = défilé « casseroles » de la Mairie à l'ENSA
- ◆ **28 AVRIL** : Rassemblement et barbecue devant le MEDEF à Bourges et à Saint-Amand (Sous Préfecture), pour la journée « Sécurité au Travail »
- ◆ **30 AVRIL** : Hommage, à l'UD, aux victimes du nazisme ; dépôt de gerbe par Maurice Renaudat et Emmanuelle Arnoult-Marais
- ◆ **1er MAI** : Défilé intersyndical
- ◆ **3 MAI** : Action EDF-GDF
- ◆ **6 MAI** : Au « Château d'Eau » et au Musée des Meilleurs Ouvriers de France (Bourges), action revendicative sur la Culture
- ◆ **11 MAI** : Rassemblement à l'hôpital George Sand, en protestation contre la suppression de 3 millions d'euros de dotation
- ◆ **13 MAI** : Manif Réforme des Retraites, et anniversaire du 13 Mai 68
- ◆ **15 & 23 MAI** : Rassemblements devant la gendarmerie de Saint-Florent, en soutien aux 5 camarades poursuivis suite à une manifestation
- ◆ **17 MAI** : Préfecture : rassemblement avec diverses associations contre la répression policière et antisyndicale
- ◆ **25 MAI** : A Saint-Amand, rassemblement contre la tentative de l'extrême-droite d'empêcher la projection d'un film, organisée par LGBT+. 70 personnes
- ◆ **26 MAI** : Action et interpellation du Ministre de l'Industrie à Vierzon
- ◆ **1er JUIN** : Préfecture, barbecue et audience, pour la journée « Défense des libertés syndicales »
- ◆ **6 JUIN** : Manifestations, contre la volonté du pouvoir d'empêcher le débat sur la proposition de loi LIOT
- ◆ **8 JUIN** : Loi retraites votée - rassemblement à Bourges
- ◆ **15 JUIN** : Rassemblement et audience à la Préfecture, des retraités (« groupe des 9 »)
- ◆ **17 JUIN** : Délégation de l'UD à Vierzon, au 70ème anniversaire de la Colonie de Péronne
- ◆ **20 JUIN** : Rassemblements, à Bourges et Vierzon, devant les hôpitaux, journée nationale fédérale, santé

OBSERVATIONS DE L'UNION SYNDICALE DES RETRAITES DU CHER LORS DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU CDCA DU MARDI 13 JUIN 2023

AVIS SUR LE PRS 3 (Plan Régional de Santé)

En préambule, nous nous interrogeons sur le bien-fondé de la compétence régionale en matière de santé et, par contrecoup, de l'abandon par l'Etat et son ministère de ce sujet fondamental dans la vie de la population.

Cependant, à l'instar du PRS 2, ce plan ne correspond en rien aux besoins de la population et, sans entrer dans les détails de ce volumineux dossier qui s'évertue à aborder quasi exhaustivement moult sujets concernant la santé, il est suffisamment alambiqué pour ne pas être clair.

Quelques très nombreux exemples de formulations habiles voire hypocrites : réfléchir, poursuivre la réflexion, les efforts ; mener un travail ; organiser et fluidifier au mieux ; adapter la réponse aux besoins en tenant compte de la démographie médicale ; l'enjeu est ; mettre en place ; contribuer à réduire les inégalités ; renforcer le rôle des hôpitaux de proximité dans notre région ; etc...

Par ailleurs, ce texte fait état de diverses situations précaires en comparaison avec la France métropolitaine (voir les copies significatives des documents apposés dans les salles d'attente de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Mehun sur Yèvre).

Autre terme déjà évoqué ici ; l'attractivité assimilable à une compétitivité malsaine qui, à l'instar de l'exemple cité lors du dernier colloque a vu la commune des Aix d'Angillon réfléchir à budgétiser 15000 Euros pour mandater un cabinet chasseur de têtes, spécialisé dans la recherche de médecins.

En fait, l'objectif inavoué est de provoquer l'effondrement de notre système de santé, qui s'appuie sur le service public et un financement majoritaire par la Sécurité Sociale, pour laisser la place au service privé et aux assurances.

Contrairement aux observations détaillées formulées sur le PRS2, nous pensons suffisamment significatifs les quelques exemples évoqués ci avant.

Cependant, nous nous associons aux avis et observations spécifiques sur ce PRS que nous ont adressés les divers bureaux du CDCA.

Nous considérons que ce texte s'inscrit dans la politique d'acceptation d'une situation de dégradation plutôt que d'avancées.

Nous aurions également souhaité que l'ARS mette rapidement en œuvre les dispositions de la proposition de loi contre les déserts médicaux (évoquée au moment où j'écris ces lignes) débattue prochainement à l'Assemblée Nationale assortie d'une motion massivement votée dans les conseils municipaux.

Nous y ajoutons la proposition souvent débattue de sortir de l'absolue liberté d'installation des médecins et de leur formation au compte-gouttes.

De même, nous proposons le développement d'une médecine salariée à l'hôpital public, en lien étroit de coopération avec les spécialistes, dans le cadre de la Sécurité Sociale assorti de conditions de travail et de rémunérations correspondant à leurs formations, leurs qualifications et leurs responsabilités.

Nous prévoyons d'alerter les élus régionaux afin qu'à l'instar de nous-mêmes ici, ils refusent de valider ce PRS3, qui même refusé, sera antidémocratiquement appliqué.

Enfin, nous voulons saluer le travail remarquable d'explication et de dénonciation de nos camarades hospitaliers de la CGT et souhaitons que notre contribution soit relatée dans le compte rendu de cette plénière et transmise au Conseil Départemental et à l'Agence Régionale de Santé.

Je vous remercie d'avoir eu la courtoisie de m'écouter.

Pour les représentants de l'USR CGT du Cher du CDCA
Michel Chollet

Il est à noter qu'après un large échange au cours duquel nous avons le sentiment que notre argumentation a pesé, un avis quasi unanime s'est opposé à ce PRS3.

DOSSIER FRANCE TRAVAIL

Communication confédérale

COMMUNIQUÉ du 5 MAI 2023

« FRANCE TRAVAIL, LE NOUVEAU NOM DE LA CASSE SOCIALE »

Après le décret de l'assurance chômage, qui réduit notamment les droits à l'assurance chômage de 25 % pour les allocataires, le gouvernement continue sa casse sociale en transformant Pôle Emploi en France Travail.

Un outil pour satisfaire les besoins du patronat

Au-delà du changement de nom, c'est une nouvelle organisation sociale à destination des demandeur-euses d'emploi et des bénéficiaires du RSA qui se trame. Et elle ne leur est pas favorable.

Sous prétexte d'organiser la coopération entre les différents acteurs, France Travail est conçu pour organiser le changement dans le traitement du chômage. Revendiqué par le gouvernement comme un outil pour favoriser le plein emploi, France Travail, passage obligé de toutes les travailleur-euses sans contrat stable, sera avant tout un outil pour mettre en œuvre une politique visant à satisfaire les besoins du patronat.

Au risque, pour celles et ceux qui ne s'y plient pas, d'être sanctionnés. Et au mépris du droit de toute personne à être accompagnée dans sa recherche d'emploi, et à suivre une formation qualifiante qui l'intéresse.

Des mesures coercitives

Ce qui devrait être un véritable service public de l'emploi ne sera qu'un outil pour diminuer les prestations des travailleur-euses en recherche d'emploi.

Les contraintes imposées aux allocataires de Pôle emploi seront étendues aux allocataires des minima sociaux, qui seront tenus d'effectuer entre 15 et 20 h d'activités par semaine pour continuer à percevoir leurs allocations.

France Travail centralisera toutes les données des différents opérateurs, missions locales, Apec, Agefiph, etc. et pourra les mettre en concurrence avec les autres opérateurs. Le croisement des fichiers (notamment avec la CNAM) pose un risque supplémentaire sur l'utilisation, voire la privatisation des données les plus sensibles, notamment pour les publics fragiles, comme ceux en situation de handicap.

En tant que plateforme qui impose un accueil d'entrée entièrement digital, France Travail détruira les nécessaires relations humaines, et accentuera la fracture numérique et donc la précarité.

« La CGT refuse ce qui ressemble à un cauchemar technocratique et libéral. Elle revendique un véritable service public de l'emploi et de l'insertion, doté des moyens nécessaires à un accompagnement sérieux et à des formations qualifiantes » indique Denis Gravouil, secrétaire confédéral en charge de l'assurance chômage.

COMMUNIQUÉ du 12 JUIN 2023

« LA LOI "PLEIN EMPLOI" S'ATTAQUE AUX PRÉCAIRES PLUTÔT QU'À LA PRÉCARITÉ »

DECRYPTAGE. Après la réforme des retraites et celle de l'assurance-chômage, le gouvernement s'attaque au marché de l'emploi avec « France travail ». Derrière l'objectif du « plein-emploi », le gouvernement s'attaque aux précaires plutôt qu'à la précarité.

Le projet de loi « plein emploi », présenté au Conseil des ministres le mercredi 7 juin, est brutal.

Les mesures proposées auraient de lourdes consé-

quences sur les travailleur-ses précaires, les privé-es d'emplois, allocataires des minima sociaux, travailleur-ses handicapé-es et jeunes en insertion.

Élaboré à partir des propositions du rapport du Haut-commissaire à l'emploi, remis fin avril au gouvernement), le projet répond d'abord aux besoins immédiats des entreprises en forçant les plus précaires à accepter n'importe quel emploi vacant.

Dans le projet France Travail, tout est pensé pour

mettre la pression sur les travailleur·ses éloigné·es plus ou moins de l'emploi.

À la paupérisation, le gouvernement répond par la contrainte, le chantage aux aides pour forcer les actif·ves à travailler, quel que soit l'emploi, quels que soient les risques et conditions.

La CGT Pôle emploi a publié une analyse détaillée, très critique du projet et dénonce une "libéralisation" du service public de l'emploi et de l'insertion pour "satisfaire uniquement les besoins des employeurs et contraindre les usagers".

La CGT dénonce la logique coercitive du projet de loi qui s'éloigne de la réponse aux besoins des travailleur·euses, respectant leurs parcours et leurs qualifications.

C'est un véritable projet de casse du modèle social au nom de la rentabilité économique aux dépens du service à la population.

Dans la poursuite de la bataille contre la réforme des retraites, la CGT se mobilise contre les pires dispositions de ce projet de loi, qui recueille l'opposition de toutes les organisations syndicales. Elle travaille avec les organisations CGT en territoires, notamment celles concernées par les expérimentations sur les allocataires du RSA; mais aussi les comités régionaux avec les modifications du CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation).

Le calendrier parlementaire s'étend de juin à septembre, un plan de travail se met en place, pour informer des conséquences du projet de loi, faire connaître les propositions CGT et organiser la riposte.

COMMUNIQUÉ du 15 JUIN 2023

« FRANCE TRAVAIL : LES TRAVAILLEUR·SES HANDICAPÉ·ES AUSSI CONCERNÉ·ES »

Le futur projet de loi dit Plein Emploi acte le bouleversement du service public de l'emploi. Parmi ces changements, ceux concernant les travailleurs et travailleuses reconnu·es comme handicapé·es peuvent être noyé·s dans l'immense machine que représente France Travail. Pour autant, ces changements nécessitent une attention tout entière car parties intégrantes de la stratégie France Travail et de la mise au pas d'un grand ensemble de travailleur·ses, au profit des entreprises et des employeurs.

Avant/après France Travail

L'insertion des travailleurs et travailleuses en situation de handicap, aujourd'hui en France, est l'affaire d'un certain nombre d'organismes et de statuts. La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est le statut permettant aux travailleur·euse·s de bénéficier de ce circuit particulier. Ce circuit est pensé pour l'accompagnement à l'emploi d'un·e travailleur·se nécessitant une attention particulière, du fait du désavantage par rapport aux autres travailleur·ses dits « valides ». Un désavantage issu directement de l'organisation du travail, du marché de l'emploi et des exigences du système capitaliste : concurrence entre travailleur·euse·s, culte de la rentabilité, exigence de

la productivité à tout prix etc.

- ◆ Ce circuit commence avec la reconnaissance administrative du handicap ;
- ◆ permettant l'accompagnement à l'insertion professionnelle par CAP Emploi, organisme dédié pour les travailleur·euse·s handicapé·e·s ;
- ◆ assurant un ensemble de droits à la formation via les Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées ;
- ◆ via des services d'accompagnement au travail et au maintien au poste du travailleur·euse handicapé·e, l'Agefiph (Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) et les services en lien avec la PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle) ;
- ◆ avec une obligation légale de l'employeur, depuis 1987, d'employer au moins 6% de travailleur·euse·s handicapé·e·s dans l'ensemble des effectifs. Ce taux moyen national est de **3,5% pour le secteur privé** et de **5,48% pour le secteur public** (2022). En cas de non-respect de cette obligation, l'employeur s'acquitte d'une contribution financière, versée à l'Agefiph ;
- ◆ et un « filet de sécurité » par le milieu du tra-

vail dit « protégé » (en opposition au milieu du travail dit « ordinaire » connu de l'ensemble des travailleur·ses valides) où un·e travailleur·se dont on estime qu'il n'est pas assez apte pour aller sur le marché du travail classique, peut être orienté·e dans des établissements médico-sociaux, dits Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), où lui sera assurée une activité professionnelle, payée moins que le SMIC, dans un but de « rééducation » au travail inefficace.

Tout cet ensemble de droits et de dispositifs peuvent être soumis largement à la critique, au vu des difficultés objectives rencontrées par les travailleur·euse·s handicapé·e·s. Cet état de fait se constate dans l'accès à l'emploi des travailleur·ses handicapé·es : 32 % d'entre elles et eux sont embauché·es à temps partiel (contre 17 % pour le tout-public), avec un taux de chômage de 14 % (contre 8 % pour l'ensemble des actives, 2022) et pour finir, pas moins de 60 % des demandeur·ses d'emploi handicapé·ses sont en chômage de longue durée en 2022 (contre 55 % en 2021).

France Travail entérine un certain nombre de changements pour les travailleur·euse·s handicapé·e·s :

- ⇒ La reconnaissance du handicap (RQTH) va être attribuée automatiquement à un nouveau public élargi : accidenté·es du travail, victimes de maladies professionnelles, assuré·es bénéficiant d'une pension d'invalidité, les titulaires d'une carte « mobilité inclusion » avec mention invalidité, les titulaires de l'Allocation d'Adulte Handicapé (AAH) et les anciens élèves ayant bénéficié d'un projet personnalisé de scolarisation de la MDPH.
- ⇒ **Lorsqu'un demandeur d'emploi obtient cette reconnaissance, l'opérateur France Travail en sera automatiquement informé.**
- ⇒ L'opérateur est en lien avec la commission interne des MDPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) pour des propositions en matière d'orientation professionnelle vers le milieu protégé (ESAT, Entreprise Adaptée etc.).
- ⇒ Tout un ensemble d'expérimentations vont être officialisées et généralisées, comme les Entreprises Adaptées (EA) : une entreprise

du milieu « ordinaire », soumise aux dispositions du code du Travail et qui devra avoir la spécificité d'employer au moins 55 % de travailleur·euse·s handicapé·e·s parmi ses effectifs.

- ⇒ Ces EA pourront abuser des nouveaux CDD Tremplin, d'une durée comprise entre 4 mois et 24 mois, conclus entre une entreprise adaptée et un·e travailleur·se en situation de handicap. Ce nouveau contrat de travail continuera les formes de pression, de précarité et de chantage bien connues des travailleur·euse·s handicapé·e·s.

Les établissements composant le milieu de travail protégé ne sont pas en reste : le projet de loi établit, pour les travailleur·euse·s d'ESAT, le droit à l'expression directe et collective en entreprise (notamment par l'accès aux instances représentatives du personnel), au droit d'alerte et de retrait, à l'adhésion à un syndicat, au droit de grève. Autant de droits qui n'existent pas, actuellement, dans les ESAT.

Il faut garder en tête que, bien que les travailleur·euse·s handicapé·e·s d'Esat occupent un poste, ils-elles ne sont pas pour autant considérées comme des salarié·es. Les Esat sont reconnus comme des établissements médico-sociaux, alors même que ces derniers réalisent des chiffres d'affaires importants, emploient de nombreux·ses travailleur·ses handicapé·ses et peuvent finir par ressembler à de véritables industries.

Les travailleur·ses d'ESAT sont considérés comme des « usager·es » du médico-social : ils ne cotisent pas pour l'assurance-chômage par exemple. Aussi, les travailleur·ses handicapé·es d'Esat n'ont pas de salaires mais une rémunération garantie, allant de 55 % à 110 % du Smic.

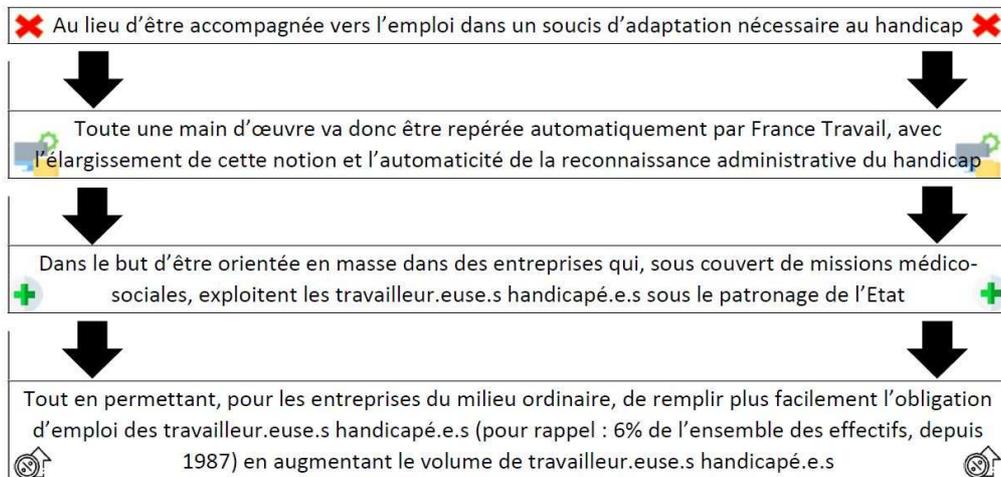
Plus d'ESAT, moins de problèmes

Ces maigres « avancées » pour les droits des travailleur·ses en ESAT ne doivent pas faire oublier les conditions de travail désastreuses, représentatives de ce « capitalisme médico-social ».

Aussi, France Travail va offrir une porte de sortie simple et pratique pour évacuer le problème de chômage des travailleur·ses handicapé·es.

Dans le but de désengorger le marché du travail

avec une main d'œuvre précaire et corvéable et de faire baisser artificiellement le taux de chômage, la notion de travailleur-se handicapé-e va être massivement mobilisée :



Faciliter les 6% : un cadeau pour les patrons ?

Cette extension large de la notion de travailleur-se handicapé-e, prévue par la proposition de loi, est une aubaine pour les employeurs du privé.

Pour rappel, toutes les entreprises de plus de 20 salariés doivent embaucher 6% de travailleur-ses handicapé-es dans leurs effectifs, sous peine de payer une contribution financière. L'arrivée massive de nouveaux travailleur-ses reconnu-ses automatiquement comme handicapé-e.s, sans leur avis, permettra aux employeurs d'avoir un choix plus large de recrutement par une main d'œuvre plus élargie et, finalement, d'échapper aux sanctions financières.

De la même manière, on risque d'assister également à une compétition accrue entre travailleur-ses handicapé-es, organisée par le marché du travail, via cette automaticité et l'élargissement du public reconnu comme handicapé.e. Par cette main d'œuvre élargie numériquement, les employeurs auront tout le loisir de trier et de sélectionner les travailleur.euse.s reconnu.e.s handicapé.e.s parmi les plus « employables » et les plus « opérationnels » en entreprises. De fait, les employeurs et les logiques du marché du travail vont **mettre en concurrence et développer une image du/dela « bonne handicapé-e employable » et du mauvais, jugé-e plus inemployable.**

Revendication CGT :

Le travail doit s'adapter aux travailleurs et travailleuses handicapés

Cette proposition de loi aura des conséquences désastreuses pour les travailleur-ses handicapé-es tout en restant très rentable pour le patronat et l'Etat : baisser artificiellement le taux de chômage, fournir une main d'œuvre élargie, rendre service aux employeurs dans l'emploi des travailleur.euse.s handicapé.e.s etc.

Face à cela, la CGT rappelle les **fondamentaux essentiels et nécessaires :**

- ➔ Le droit à un travail digne et reconnu pour tous et toutes ;
- ➔ Via l'obligation d'adapter le travail aux travailleur-ses ;
- ➔ Assurer un droit à un salaire ou traitement répondant aux besoins avec la garantie d'un véritable déroulement de carrière ;

Dans ce sens, pour la CGT : le handicap est un combat syndical :

- ◆ le-a travailleur-se handicapé-e doit être l'égal-e de tou-tes les travailleur-ses. La perte d'autonomie ne doit plus être un élément discriminant dans l'entreprise.
- ◆ Ce n'est pas à l'humain de s'adapter au travail. Cela passe par un renforcement des aménagements des postes, une médecine du travail pouvant remplir ses fonctions, l'interdiction des licenciements pour inaptitude, des lieux de travail réellement accessibles, un droit à la retraite anticipée etc.
- ◆ Le travail ne doit pas être source de handicap : il est nécessaire de développer des politiques de prévention en santé au travail et de reconnaissance de la pénibilité.

A l'orientation forcée et au tri des travailleuses, la CGT répond par la reconnaissance, l'adaptation et l'accompagnement de chacun selon ses besoins et à chacun selon les moyens.

Pour plus d'information, lien : <https://cloud.cgt.fr/index.php/s/RnsMWw8EZjsE54E>



Adresse aux syndiqués des isolés de la CSD Territoriale



Coordination du Cher (18).

Bourges, le 13 juin 2023

Cher(e)s Camarades,

En cette période difficile, où le gouvernement a modifié l'âge, mais aussi les conditions de départ à la retraite, sous couvert de problèmes financiers et au prétexte de sauver le système de retraite par répartition, il est important, pour nous de savoir à quoi s'en tenir sur ces questions.

Raison pour laquelle ce texte est rédigé, à votre attention.

Pour nous, agents des Services Publics, rien n'est plus important que de servir les usagers ! Encore faut-il bien les servir. C'est-à-dire, effectuer un service de qualité dans de bonnes conditions d'exercice de nos missions de Service Public.

L'allongement de nos carrières impactera notre façon de servir les usagers et notre vie au travail. Avec des agents plus vieux, fatigués, brisés par le travail, la réalisation de nos tâches sera plus compliquée et de moins bonne qualité.

Sur le plan comptable, cette réforme ne résoudra pas la question du financement de notre système de protection sociale.

Pour mémoire, les problèmes financiers de nos caisses de retraite sont liés à nos faibles salaires qui entraînent de faibles cotisations sociales.

Avec l'allongement de la carrière, ce sont les maladies professionnelles qui vont s'aggraver et accroître le risque de perdre son emploi pour invalidité, car la pénibilité ne disparaîtra pas. Ce sont les caisses maladie qui supporteront le coût de cette réforme, en lieu et place des caisses de retraite.

Quand un agent part en retraite dans de « bonnes conditions » ça limite l'aggravation de ses soucis de santé, économisant par là-même opération et rééducation, mais aussi la souffrance physique et la peur d'être viré pour inaptitude.

A ce titre, notre CGT rappelle que ce sont les travailleurs et le fruit de leur labeur qui créent toutes les richesses. Notre travail auprès des usagers, des habitants de nos territoires, a de la valeur et une réelle utilité. Il faut qu'il soit reconnu à sa juste valeur.

Ce combat des retraites nous a mis en lumière le vrai visage du pouvoir : violent, autoritaire, menteur et prêt à toutes les bassesses pour aboutir à satisfaire ses alliés.

Notre CGT a toujours privilégié un fonctionnement indépendant des institutions et des partis politiques, raison pour laquelle nous ne nous occuperons pas de commenter les stratégies des partis politiques qui ne regardent qu'eux-mêmes.

La Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics tenait à faire un point sur la situation sociale avant l'été et à réaffirmer le nécessaire contact avec celles et ceux qui la composent et en font la force, c'est-à-dire vous, chère adhérente, cher adhérent.

Au nom de la CGT, je vous adresse toute notre amitié syndicale.

Lepain Nicolas

**Coordination Syndicale départementale C.G.T des Services Publics du Cher, 8, place Malus, 18000 Bourges.
Courriel : cgt.csd18sp@orange.fr**

Journée Nationale de mobilisation des retraité·e·s du 15 juin 2023

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE EN PRÉFECTURE

Dans le cadre de la journée Nationale de mobilisation des retraité·e·s du 15 juin 2023 avec rassemblement devant la préfecture, une délégation des différentes organisations composant le "groupe des 9" (8 dans le Cher) a été reçue en préfecture par une fonctionnaire chargée de la communication et une stagiaire de l'ENA qui d'emblée nous ont informés qu'elles prendraient note de nos revendications et les transmettraient mais ne nous apporteraient pas de réponse immédiate. L'audience a duré un peu plus d'une heure.

Dès notre intervention, nous avons exprimé l'urgence d'une revalorisation substantielle et immédiate des pensions face à l'inflation galopante.

1. **Nous avons souligné le caractère dérisoire de l'augmentation de 0,8% des régimes de base au 1^{er} janvier 2023** au regard de l'inflation officielle de 6% sur un an mesurée par l'INSEE et d'une hausse qui va bien au-delà sur des biens de première nécessité notamment l'énergie et les produits alimentaires.

2. **Nous avons rappelé l'érosion constante depuis des années du pouvoir d'achat des pensions de retraite**, leur décrochage par rapport aux salaires depuis qu'elles sont indexées sur les prix, le report à plusieurs reprises des dates de revalorisation. Nous avons évoqué une étude qui prouve que sur la période 2017 à 2022 (premier quinquennat Macron), les retraités ont perdu par rapport à l'indice INSEE plus d'1 mois ½ de retraite et jusqu'à 3 mois notamment pour ceux qui ont subi l'augmentation de CSG de 1,7% en 2018. Les pertes sont encore plus importantes si l'on compare l'évolution des retraites par rapport au SMIC ou au salaire moyen.

3. **Nous avons mis en évidence l'augmentation de la pauvreté chez les retraités**

Nous avons fait état d'une étude de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) selon laquelle il n'est pas possible de vivre décemment en dessous de 1634 € par mois, or, selon une enquête de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) la pension brute mensuelle moyenne des retraités résidant en France était de 1466 € (hors majoration pour 3 enfants ou plus) fin 2020 et de 1154 € bruts pour les femmes (majoration pour 3 enfants ou plus incluse). Toujours selon la même source, fin 2016,

37% des retraités résidant en France percevaient une pension de droit direct inférieure à 1000 € brut mensuellement (54 % des femmes et 16% des hommes).

- 70% des retraités perçoivent aujourd'hui une retraite inférieure à 1,5 SMIC.
- La pension de droit direct des femmes reste en moyenne inférieure de 40 % à celle des hommes
- Conséquence : la fréquentation des organisations caritatives s'est considérablement accrue. Le nombre de repas distribués par les restos du Cœur pour la campagne 2021/2022 est monté à 145 000 millions contre 12 millions lors du lancement de l'association en 1985.
- Ce sont les dépenses liées aux vacances, à la vie culturelle et sociale qui sont sacrifiées. Les retraités sont 40% à renoncer aux loisirs et aux vacances, 13% ont recours aux associations caritatives et aux magasins de déstockage, 22% renoncent à des soins... C'est 10% d'entre eux qui ont basculé dans la pauvreté. Certains ont dû choisir entre se nourrir et se chauffer cet hiver.

Cette situation n'est pas le fruit du hasard, c'est le résultat d'une politique délibérée qui vise à ramener la part des retraites dans le PIB de 14,4% aujourd'hui à 12,5%, conformément aux objectifs de L'Union européenne. En appliquant cette réforme, les Suédois ont perdu 20% de leur retraite de base et vu apparaître la mise en place d'un système de retraite par capitalisation.

- Nous avons réaffirmé notre refus du report à 64 ans de l'âge légal de départ en retraite et de l'allongement de la durée de cotisation.
- Nous avons dénoncé l'énorme injustice que des milliers de retraités ont subie suite à une diminution conséquente de leur pension de retraite. En effet, comme les plafonds des barèmes des cotisations sociales (CSG, CRDS, CASA) n'ont pas été relevés, ces retraités sont passés de ce fait au taux de cotisation supérieur.

Nous avons revendiqué :

- Une revalorisation immédiate de toutes les pensions au minimum à hauteur de l'inflation. Pour la CGT, c'est 10% d'augmentation de toutes les pensions qu'il nous faut et des mesures immédiates de revalorisation des petites pensions.
- Des mesures de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat constatées depuis de nombreuses

années avec dans l'immédiat 400 € par mois pour tous.

- Une pension minimum au SMIC que la CGT revendique à 2000 € bruts mensuels.
- L'amélioration des pensions de réversion dont le taux doit être porté à 75% sans conditions de ressources et son extension aux pacsés.
- Le retour à l'indexation des pensions sur le salaire moyen.

Services publics et Sécurité Sociale

Nous avons alerté une fois de plus sur les difficultés d'accès aux services publics en général et aux services de santé en particulier dans un département qui compte 6,8 médecins pour 10000 habitants contre une moyenne nationale de 12,7.

Nous avons cité comme exemple la commune des Aix d'Angillon où l'on recherche désespérément un médecin et où la maire envisage de budgétiser une somme de 15 000 euros pour financer les services d'un cabinet de chasseur de têtes afin de recruter un médecin.

La question de la prise en charge de la perte d'autonomie a également été abordée. Nous avons dénoncé l'inaction du gouvernement sur ce sujet. Nous avons rappelé notre opposition à la création de la 5^{ème} branche gérée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui n'est pas la sécurité sociale et est financée par une quote-part de la CSG. Pour nous, la prise en charge de la dépendance doit incomber à l'assurance maladie financée par la cotisation sociale dans le cadre d'un service public de l'autonomie rattaché aux hôpitaux. **Nous avons rappelé notre exigence d'une création d'emplois à hauteur des besoins soit 200 000 emplois en Ehpad et 100 000 pour les services à domicile.**

La dématérialisation des démarches administratives pose problème à de nombreux retraités qu'elle place dans une situation de dépendance vis-à-vis de tiers. Elle constitue une rupture d'égalité

dans l'accès aux services publics. Les accueils doivent être maintenus ou rétablis. L'option papier doit être généralisée notamment en ce qui concerne le bulletin de pension des retraités. **Nous avons donc renouvelé notre exigence de l'envoi d'un bulletin de pension papier chaque mois aux retraités.**

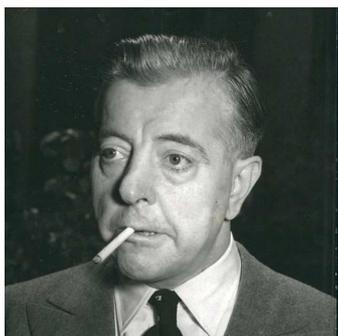
Nous avons évoqué également la réforme en cours de la protection sociale complémentaire (mutuelles et assurances santé) dans la Fonction publique. Cette réforme prévue par un article de la loi de transformation de la Fonction publique consiste en l'instauration d'une adhésion obligatoire pour les actifs à un organisme de protection sociale complémentaire choisi par l'employeur avec prise en charge d'une fraction de la cotisation par celui-ci. **Pour les retraités l'adhésion sera facultative et ils seront exclus de toute prise en charge de leur cotisation par l'ex-employeur.** De plus leur cotisation (comme celle des actifs) subira à coup sûr de fortes augmentations en raison des transferts de prise en charge de la sécurité sociale vers les mutuelles ou assurances santé (cf le 100% santé). **Cette réforme est une nouvelle attaque contre la sécurité sociale.**

Nous avons exigé :

- La réouverture des accueils, l'arrêt des fusions et suppressions de services publics.
- L'envoi chaque mois d'un bulletin de pension papier
- Des mesures pour enrayer la désertification médicale
- Les moyens pour l'hôpital public d'exercer ses missions
- Une prise en charge des dépenses de santé à 100% par la sécurité sociale.

En fin d'audience, nos interlocutrices ont déclaré avoir pris note de nos revendications en matière de pouvoir d'achat, d'accès aux soins et de dématérialisation et qu'elles allaient les transmettre au préfet. Aucune réponse ne nous a été apportée.

& La maxime du mois &



*QUAND LES ÉBOUEURS FONT GRÈVE,
LES ORDURIERS SONT INDIGNÉS.*

JACQUES PREVERT

Journée d'étude MARDI 23 OCTOBRE 2023 à BLOIS

« Place de l'histoire de la CGT dans la formation syndicale »

L'histoire de la CGT, depuis ses débuts en 1895, a été longtemps au programme des stages de formation syndicale de tous les niveaux. Ce module a toujours suscité l'intérêt tant il aide à mieux comprendre où nous en sommes aujourd'hui, à décrypter les attitudes des uns et des autres dans le temps, par exemple les autres organisations syndicales de salariés, les partis politiques, les mutuelles, certaines associations, etc...

Cette question disparaît peu à peu de nos formations syndicales, du moins du programme officiel car des UD font le choix d'intégrer l'histoire au programme des stages. Notre IHS est disponible pour accompagner les UD dans la remise à l'ordre du jour de l'histoire de la CGT dans nos stages et aider y compris quant au contenu du module et à l'intervention.

Notre volonté est de contribuer collectivement à la nécessité de faire connaître les savoirs historiques utiles à transmettre sur le syndicalisme et plus particulièrement la CGT.

Nous invitons tous les secrétaires, responsables formation syndicale, formateurs (anciens ou actuels) dans les UD, UL, syndicats de la région Centre-Val de Loire à participer à cette réflexion collective à partir de leur vécu et de leurs besoins et donc à s'inscrire à cette journée d'étude (IHS CGT Centre Val-de-Loire 1, rue du Colonel Montlaur 41000 Blois ou à ihsctgcentre@orange.fr).



Formation

"Communication Orale"



Pour rappel, une formation "**COMMUNICATION ORALE**" aura lieu du **9 au 13 octobre 2023**.

Cette formation s'adresse à des militants ayant des mandats au sein de la direction syndicale ou qui participent aux réunions avec la direction de leur entreprise.

En plus de l'apport théorique, le stagiaire participera à plusieurs mises en situation qui seront filmées et analysées.

Inscrivez-vous rapidement auprès de l'UD car les places sont limitées. Pour assurer une bonne logistique, la **date butoir d'inscription est fixée au 31 JUILLET 2023**.

IMPORTANT : Les demandes de congés formation doivent être déposées
auprès de vos directions

1 mois avant la date de début du stage.



MOT D'ACCUEIL

70ème été cette année Samedi 17 Juin à Vierzon

Madame PIETU Raymonde, notre présidente d'honneur,
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et messieurs les représentants des administrations et des associations,
Mesdames et messieurs des Syndicats CGT de l'Union Départementale du Cher,
Mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration de l'œuvre de Péronne – Centre Jean Andros,
Mesdames et messieurs,
Cher(e)s Camarades,

C'est avec plaisir que nous vous accueillons pour le 70e anniversaire de la colo dans ce stade Jean-Pierre PIETU mise la disposition par la commune de Vierzon et le club de foot de Chaillot. Merci à eux. Merci également au Comité des Fêtes de Vierzon pour leur aide matérielle.

Au cours de ces 70 années, tout n'a pas été de repos. Et pourtant, la colo de Péronne est toujours là ! Ainsi, nos séjours de juillet et août 2023 sont complets, même bien remplis.

Il était une fois, à la libération, une volonté d'offrir aux enfants des jours de vacances loin des misères de la guerre. L'Union Départementales des Syndicats CGT organise, à compter de 1946, des colonies : Allogny, Subigny, Les Mathes, La Couarde, Lignièrès, Neuvy sur Barangeon, Chambon la Forêt.

Mais, afin s'éviter les coûts des locations, la commission sociale des syndicats CGT, décide en 1954 d'acheter un centre de vacances à Péronne, autrefois détenu par la FOL 71.

Depuis cette date, près de 20 000 enfants ont découvert la vie en collectivité au sein des vignes du Mâconnais et y ont construit des souvenirs impérissables.

Tous ces enfants ont été accompagnés par un peu plus de 5200 d'animateurs, de directeurs, d'économistes, de cuisiniers, du personnel de service, d'assistants sanitaires, et de surveillants de baignades avec un professionnel reconnu de tous.

Les grands jeux à la colline aux oiseaux, les campings, les jeux olympiques, les parties de pêche à St Maurice, les soirées au petit moulin, les soirées théâtre, le ventre glisse, etc, font parti de la grande histoire de notre centre.

Lors du 50e anniversaire de la colo, Jean-Pierre PIETU écrivait : « En 1954 comme aujourd'hui, les enfants rient et jouent, mangent avec appétit et dorment, sont propres et heureux, fabriquent et créent, apprennent et comprennent les règles de la vie collective, sont toujours aussi nombreux à pleurer quand ils quittent leurs copains à la fin du séjour ».

Aujourd'hui, en 2023, ces mots s'appliquent pleinement lors de cet anniversaire.

Pour que cette réussite soit complète, il a fallu compter sur la force de notre association : le bénévolat.

Les nombreux travaux ne pourraient pas se faire sans la participation des nombreux bénévoles. Avec tous ces chantiers, nous économisons des fonds permettant un tarif des plus corrects.

Ces chantiers se déroulent de mars à novembre : peinture, entretien des locaux, fermeture et ouverture de l'eau, préparation et fermeture des séjours, entretien des « espaces verts », lingerie, nettoyage, réparation des vélos, les convoyages, etc.

Félicitation à ces bénévoles qui, sur leur temps de congés, participent à la vie active du centre Jean Andros. Le tout se déroulant dans un esprit de convivialité.

A ceux que sont disparus, à ceux que sont toujours là à nos côtés, je souhaite rendre hommage à leur dévouement au bénéfice de notre œuvre.

L'avenir est entre nos mains. Continuons à développer les valeurs de notre colo de Péronne : elles seront fidèles à nos précurseurs.

Je sais que les membres et bénévoles de l'œuvre, malgré les embûches, perpétueront celles-ci.

Pour conclure, j'adresse mes remerciements pour leur aide matérielle et morale :

- aux parents que nous confient leurs enfants ;
- la CAF et au Conseil Départemental du Cher pour leurs subsides ;
- aux institutions que nous font confiance ;
- à l'Union Départemental des Syndicats CGT du Cher, propriétaire des locaux de Péronne dans le cadre d'un bail emphytéotique ;
- à la commune de Péronne avec qui nous portons des liens fraternels ;
- aux administrateurs et aux bénévoles de l'œuvre de Péronne – Centre Jean Andros.

A la suite du pot de l'amitié, je vous invite à consulter tous les documents, aux témoignages, aux photos qui relatent la très belle histoire de la colo.

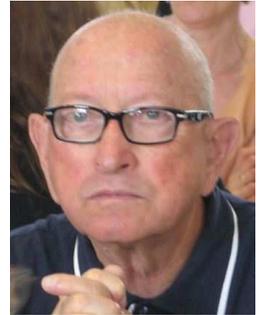
Ils vous aient possible d'acquérir des souvenirs (gadgets, bouteille de Péronne spéciale 70e anniversaire) et de déjeuner avec nous.

En 2024 à Péronne, le 6 juillet, nous continuerons à fêter ces 70 ans dans les locaux de la colonie où nous vous proposerons le gîte et le couvert .

**Vive la colo ! Vive le Carruge !
Viva à tous ! Joyeuse anniversaire !**

Hommage rendu à Robert Grillon le 23 juin 2023 au crématorium de Pignoux

*par Régis Ruellé secrétaire du syndicat CGT
des retraités des EM du Cher*



Mesdames, Messieurs,
Cher(es) Ami(es),
Cher(es) camarades,

C'est avec une infinie tristesse que nous apprenions lundi matin 19 juin le décès de Robert alors qu'il avait été admis une semaine avant au Centre Hospitalier Jacques Coeur.

C'est alors, qu'à cet instant beaucoup d'émotions nous gagnent et nous peinons à les contenir. C'est la gorge serrée que j'ai essayé de résumer un parcours de vie qui ne sera jamais complet tant l'engagement, l'investissement de Robert est immense.

Beaucoup d'émotions, mais aussi d'agréables souvenirs nous reviennent.

Avec Robert, nous avons partagé beaucoup de combats, en activité tout d'abord, mais aussi en les prolongeant pendant sa retraite.

Robert est né le 26 janvier 1944 à Saint Hilaire en Lignières. Dans cette région, il passe son enfance et sa jeunesse dans le milieu agricole.

Il effectue son service militaire en 1964.1965 à Epinal, épouse par la suite Ginette le 25 novembre 1967 alors qu'il vient d'être embauché comme saisonnier à l'EFAB.

De cette union naîtra Stéphane.

Robert fera toute sa carrière au terrain Sud comme pontier et cariste.

Robert, c'est une fidélité à toute épreuve, quelqu'un d'attachant, dévoué au caractère bien trempé qui a consacré sa vie à nos côtés pour un monde plus juste, plus humain et plus fraternel.

Robert, c'est ce personnage haut en couleurs, cet homme de terrain qui ne ratait pas une occasion d'interpeller ceux qui se rendaient dans cet endroit symbolique de notre Etablissement, la canonnerie du terrain Sud.

Interpeller ceux qui venaient nous expliquer les bienfaits des restructurations de l'entreprise à coup de modifications statutaires, de chômage partiel, de suppressions de postes, de plans dits sociaux dont les effets destructeurs résonnaient largement au-delà de nos murs.

Robert croisait le fer aussi bien avec les directions locales que nationales qu'avec les élus de tout bord, même s'il avait un faible pour certains. Il fonçait, était volontaire et déterminé.

Il le faisait dans un phrasé direct et clair et se plaisait à répéter que lui, il n'avait pas fait les grandes écoles mais était allé et avait appris à l'école de la vie. Par conséquent il se sentait suffisamment armé pour tenir tête aux donneurs de leçons, à tous ceux qui voulaient à tout prix nous imposer une autre culture.

Souvenez vous, il aimait employer cette formule, que ce soit devant le Délégué Général à l'Armement Sillard dans les années 1989 ou face au député Delahais rapporteur du projet de loi de transformation du Giat, et toujours avec la faconde qu'on lui connaissait.

Ces occasions étaient innombrables puisque pas une visite de l'établissement n'avait lieu sans passer par la case canonnerie du terrain Sud.

C'est dire le nombre de fois que Robert était aux avant-postes pour défendre passionnément avec son syndicat, le site de Bourges, son avenir et celui des personnels.

Dans son secteur, il était incontournable, redouté de nos dirigeants mais cependant respecté, mais ô combien apprécié des salariés. Il avait beaucoup de charisme et de répartie fort à propos.

Il avait le sens du devoir et de l'engagement au service des autres.

Il donnait beaucoup de lui même allait au débat et ne s'en laissait pas compter.

Robert en activité participait assidument à la vie du syndicat. Membre de notre Commission Exécutive, membre du Conseil Syndical et du bureau.

Lors de son départ en retraite il avait très largement invité entre autres ses compagnons du terrain Sud.

Avec son chef Jean Bignolais, à l'époque, nous lui avons adressé un très fort remerciement pour toutes ces années de service; lui pour le travail accompli, moi pour son bel engagement.

On ne peut que réitérer tout cela aujourd'hui.

Depuis plusieurs jours j'ai reçu de nombreux messages qui exprimaient ce que Robert représentait pour nous, pour ses qualités humaines, sa disponibilité mais aussi sa bienveillance.

En retraite, il n'a pas lâché le morceau et continuait d'avoir des journées bien remplies.

Sitôt à la retraite, il a intégré notre Commission Exécutive et le bureau du syndicat en participant régulièrement à nos permanences du jeudi après midi.

Il a été membre de la Commission Exécutive de l'Union Départementale et membre de son bureau dans les années 2010.2013 tout en ayant été membre du bureau de l'union Locale de Bourges alors qu'il était encore en activité.

Robert a été également Secrétaire Départemental de l'Union Syndicale des Retraités du Cher pendant plusieurs années, Ce sont des tâches

consommatrices de temps et cela fait beaucoup pour un retraité mais quand on aime s'engager on ne compte pas.

Et comme si tout cela ne suffisait encore pas, il a été membre et a siégé au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie pendant plusieurs années.

Vous en conviendrez comme moi, tout cela force le respect.

Ce sont ses problèmes de mobilité qui l'on contraint et empêché de participer à toutes ses activités depuis quelques années.

Sous ses airs parfois bourrus, Robert c'était l'homme au grand coeur qui n'hésitait pas lors des pots de départ en retraite à pousser la chansonnette accompagné par son fidèle accordéon.

Lors de nombreuses manifestations sur Paris notamment il aimait égayer les retours en car par quelques bonnes histoires d'inspiration berichonne.

Robert, mon camarade, tu nous auras beaucoup marqué, et maintenant tu vas beaucoup nous manquer, nous t'aurons apprécié et aimé.

Tu resteras pour nous, une figure militante de ces 50 dernières années et tu rentreras dans l'histoire de notre établissement qui se confond avec celle du syndicat.

Et pendant toutes ces années tu t'investissais aussi au sein du Parti Communiste Français.

Comme d'autres avant toi, tu resteras dans nos coeurs.

Repose en paix

Je voudrais au nom de notre syndicat Cgt des retraités des EM du Cher me faire l'interprète de vous tous pour adresser à Ginette son épouse, Stéphane et Delphine ses enfants ainsi qu'à toute la famille mes très chaleureuses condoléances.

